

**Extrait du registre aux délibérations  
du CONSEIL COMMUNAL  
Séance publique du 30 octobre 2013**

**Étaient présents :** Mme S. OGER, Présidente  
Mr F. DEMASY, Bourgmestre  
Mesdames et Messieurs P. GASCARD, S. HUBERTY, S. GUSTIN, Echevins  
Mesdames et Messieurs M. NICOLAS, J. HANSENNE, V. LEONARD, E. GONTIER, S.  
WINAND, N. DEMANDE, M. PONCELET, C. MAGNEE, E. HUBERTY, L. POOS, Conseillers  
Mr M. CHEPPE, Secrétaire communal

**Redevance relative à l'accueil extrascolaire**

**Le Conseil communal,**

Attendu que, dans un souci de service offert par nos écoles communales et pour répondre aux souhaits de la population, l'Administration communale a mis en place un système d'accueil le matin, le soir ainsi que le mercredi après-midi et lors des journées pédagogiques suivies par les enseignants ;

Attendu qu'il y a lieu de fixer la redevance à réclamer aux parents des élèves bénéficiant de ce service ;

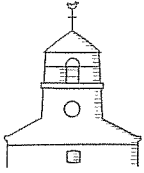
Attendu le coût, à assumer sur fonds propre, du service et afin de ne pas augmenter cette charge tout en maintenant une qualité d'accueil et une qualité des conditions de travail des accueillantes ;

Considérant également que certains parents ne fournissent pas de langes pour leurs enfants qui en portent encore, contraignant le Service extrascolaire à en fournir, et qu'il y a lieu de fixer la redevance à réclamer aux parents pour la mise à disposition de langes ;

**Décide :**

De fixer comme suit les redevances relatives aux différents services de garderie :

- 1,50 € pour l'accueil du matin de 7h00 à 8h10 ;
- 0,75 €/demi-heure pour l'accueil du soir, toute demi-heure commencée étant due, de 15h30 à 18h30 ;
- 0,75 €/ demi-heure pour l'accueil du mercredi après-midi, toute demi-heure commencée étant due, de la fin des cours jusque 13h15 ;
- 6,00 € pour l'accueil du mercredi après-midi, de 11h15 à 18h30, avec une réduction à 4,50 €/enfant par accueil lorsque 3 enfants de la même famille fréquentent l'accueil ;
- 3 € par demi-journée, de 7h00 à 18h30, pour l'accueil pendant les journées pédagogiques suivies par les enseignants ; avec la gratuité par accueil pour le 3<sup>ème</sup> enfant de la famille et les suivants (fréquentant l'accueil en même temps) ;
- 5,00 € par famille pour tout quart d'heure en dehors des heures normales de garderie du soir.



# Commune de Léglise

Province de Luxembourg - Arrondissement de Neufchâteau

Rue du Chaudfour, 2 - B-6860 LEGLISE | 063 43 00 00 (01)

De fixer à 2 €/lange la redevance pour la mise à disposition de langes en cas de besoin.

Les services d'accueil extrascolaire sont ouverts aux enfants qui ne fréquentent pas nos écoles communales

Fait en séance susmentionnée,  
Par le Conseil communal,

(s) M. CHEPPE  
Secrétaire communal

M. CHEPPE  
Secrétaire communal,

Pour extrait conforme, Léglise, le 5/11/2013



(s) F. DEMASY  
Bourgmestre

F. DEMASY  
Bourgmestre,